



# Le rapport Gillet : individualisation, complexification, sanctions, attaques des statuts au royaume des appels à projets !

Lors de notre audition par la commission présidée par le Professeur Gillet, la CGT avait reçu l'affirmation qu'il n'était pas question de toucher aux statuts. A nos revendications exprimées, notamment de postes de fonctionnaires statutaires mis au recrutement dans les différents corps, on nous avait répondu que le cadre de la discussion n'était pas celui-là... Il est vrai que la lettre de Mission de Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) fixait le cadre et les conclusions, charge à la commission Gillet de trouver les bons arguments pour y arriver.

Les propositions du rapport Gillet s'organisent en six grands objectifs : la clarification de la stratégie, les positionnements respectifs des universités et des organismes nationaux de recherche, l'articulation du national au local pour l'innovation, la nécessaire simplification administrative, le soutien à la prise de risque en recherche, et la construction de dispositifs d'évaluation adaptés.

## 1 STRATÉGIE

Le rapport rappelle l'importance de la recherche fondamentale et soutient que la politique pourrait être meilleure pour l'ESR si le gouvernement était mieux conseillé. Comme si la politique générale mise en place par E. Macron était compatible avec nos revendications pour l'ESR !

Et pour mieux conseiller le gouvernement, quoi de mieux que de nommer une seule personne, placée, qui plus est, auprès de Jupiter lui-même !

Certains chefs d'Etat avaient leur propre astrologue ou voyant ; cette fois, il s'agirait d'une sorte de grand gourou des sciences à la disposition d'E. Macron.

Cette individualisation du Conseil ET du Pilotage au plus haut de l'Etat est aux antipodes du travail collectif à la base du travail scientifique. On la retrouve aussi au niveau des jeunes, considérés comme des individualités ayant comme unique objectif de « se préparer à des appels d'offres compétitifs ». Le sacro-saint dogme des appels à projet (AAP) doit s'imposer à tous les niveaux et dès le « berceau ».



## 2 POSITIONNEMENT DES ORGANISMES NATIONAUX DE RECHERCHE (ONR) ET DES UNIVERSITÉS

Sous prétexte d'illisibilité, de manque « d'agilité », et en faisant, une fois encore, mine de puiser des solutions dans les systèmes existant à l'étranger, il s'agit de transformer le rôle des ONR et celui des universités.

Les universités seraient chargées du lien local entre recherche, formation et innovation. Quant aux organismes de recherche, ils se verraient confier la prospective scientifique nationale et le rôle d'agence de programmes, au côté de leur rôle d'opérateur de recherche. Mais la majorité des programmes en question (appelés « prioritaires » et dotés des moyens les plus importants) seront des commandes gouvernementales. Le rôle des ONR se résumera alors à monter des projets évalués par des comités étrangers pilotés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui financera les projets.

Le montage des programmes devant être étanche avec les recherches de l'organisme mandaté et nécessitant beaucoup de ressources, on se demande qui aura les moyens de mener des recherches d'ampleur en parallèle. La réponse se trouve sans doute dans l'objectif « prise de risque ».

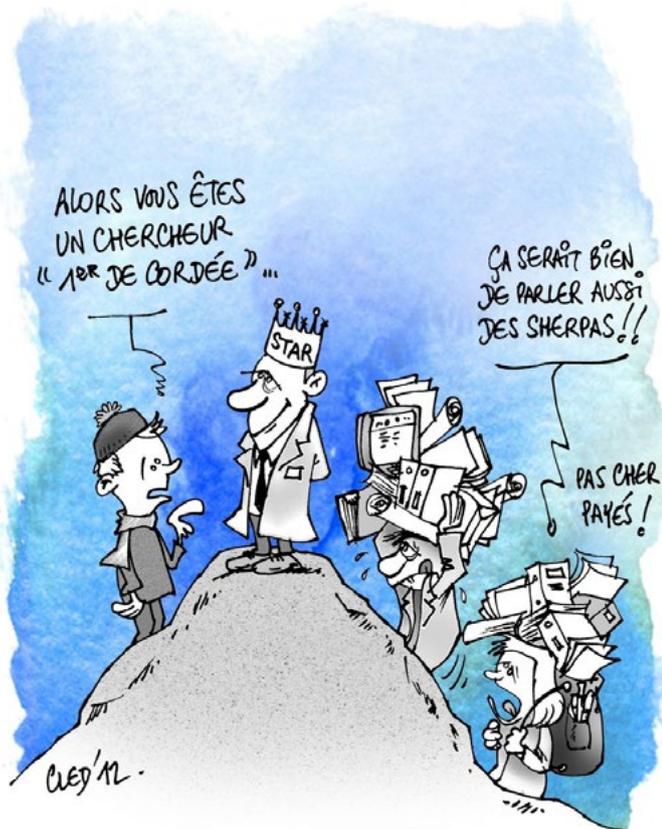
Certains organismes pourraient disparaître en raison de leur taille jugée trop petite (cf page 48).

Les universités, comme les ONR, devront subir l'exercice du passage sous les fourches caudines des COMP (Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance).

### 3 INNOVATION

En ce qui concerne l'innovation, le « modèle » proposé repose sur les « pôles universitaires d'innovation ». Ces projets de site soumis à l'ANR dans le cadre de France 2030 (le nouveau Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)), sont pilotés par les universités, les ONR étant sommés d'y apporter leurs forces. Gestion des brevets ou des licences rémunératrices, pré-maturation, maturation, et création de Start-Ups sont les maîtres mots de la valorisation « capitaliste ».

Nous dénonçons ce modèle de valorisation qui s'oppose à la « valorisation d'usage », destinée avant tout au plus grand nombre et qui devrait caractériser le service public de l'ESR.



### 4 SIMPLIFICATION

En ce qui concerne la simplification administrative, le maître mot serait la délégation de gestion à l'une des tutelles, accompagnée de l'unification des logiciels de gestion. Monsieur Gillet propose aussi de développer des infrastructures partagées d'appui à la recherche sur les sites, qui pourraient bien être des tentatives de mutualisation de la pénurie. Les directeurs et directrices d'unité (DU) verront leurs responsabilités renforcées. Ils ou elles deviendraient des managers dans l'entreprise « recherche publique ». A aucun moment, le rapport n'évoque la solution de la réduction du nombre d'appels à projets et de la complexité des sources de financements obéissant à des règles différentes, alors que l'augmentation radicale du soutien de base engendrerait cette simplification. Il ne propose pas non plus de renforcer les effectifs des services administratifs. Et pourtant, ce secteur souffre d'un sous-emploi chronique.

D'ailleurs, d'une manière générale, ce rapport ne fait aucune mention de la précarité de l'emploi et de la nécessité absolue de titulariser la majeure partie des contractuels. Sans doute leur nombre si élevé ne dérange-t-il pas le professeur Gillet ?

Sous couvert de simplification, il est annoncé, au niveau des lignes budgétaires, d'ouvrir le programme 172 aux universités et de réduire le nombre de lignes budgétaires fléchées « recherche ». A budget inchangé, cela s'apparenterait à de la gymnastique budgétaire ou à une simple diversion destinée à mettre plus frontalement en concurrence les organismes de recherche et les universités.

### 5 LE SOUTIEN À LA PRISE DE RISQUES

Il se résume à deux groupes de propositions :

- sur le financement, avec un très curieux renforcement du soutien de base. Même pour le financement de base des unités de recherche, il s'agit de réinventer la roue, mais en complexifiant encore plus. En effet, il est proposé de prélever un préciput sur l'ensemble des financements non budgétaires de l'état, comme le PIA, pour le distribuer ensuite aux « meilleurs » établissements. La « vieille » roue simple de dotations d'argent publics pour accomplir des missions serait donc remplacée par la roue plus inégalitaire de la distribution d'un soutien de base antinomique... « à la tête du client » ;
- sur le soutien aux jeunes chercheurs, à qui il faut donner plus d'argent tout en les soulageant d'heures de cours pour ce qui est des enseignants-chercheurs. Nous pourrions dire « pourquoi pas ? », mais pas à n'importe quelle condition !



En effet, pour compenser, le statut des chercheurs à temps plein se voit à nouveau menacé : par une question sournoise « **Est-il vraiment insurmontable pour un chercheur d'organisme de recherche de faire entre 32 et 64h ETD d'enseignement par an ?** », la mission Gillet lance un missile contre le statut des chercheur·e·s. Les termes de « **solidarité avec les enseignants** », de « **prise de conscience ... que l'enseignement est un bien commun** », et autres inepties, sont utilisées pour masquer le seul objectif : faire des économies de masse salariale, pour résoudre une situation pourtant assumée de sous-effectif qualifié au passage de « **problème chronique** ». Outre la politique affichée de ne pas embaucher d'enseignant·es-chercheur·ses à la hauteur des besoins, rappelons que vouloir imposer de l'enseignement à tous les chercheur·e·s est une insulte au métier d'enseignant (qui nécessite une formation spécifique) et un mépris total des étudiant·e·s dont la formation n'est même pas abordée par la mission. Enfin, rappelons que la transmission des connaissances ne passe pas uniquement par l'enseignement, mais aussi par l'encadrement de stages, par des conférences, etc, plusieurs activités auxquelles les chercheur·e·s participent en général, car c'est leur métier !

Comme si cela ne suffisait pas, le rapport Gillet relance la vieille lune de la modulation de service des enseignants - chercheurs, et l'embauche massive de PRAG (PROfesseurs AGrégés, détachés du secondaire), enseignants qui n'ont statutairement du temps pour faire de la recherche... que sur leurs loisirs ! Le rapport dévalorise ainsi l'enseignement car les « meilleur·e·s » chercheur·e·s auraient le temps et les moyens de faire leur métier, tandis que les « autres » seraient mis devant les étudiants. Quant aux PRAG, ils ou elles sont traité·e·s avec le mépris le plus total, considéré·e·s comme une « bonne solution » pour les étudiant·es des

premiers cycles. La formation par et pour la recherche est complètement oubliée.

## 6 ÉVALUATION

On ne saurait mettre en œuvre une telle politique de mise au pas de la recherche publique sans évaluation sanction.





C'est le retour en force du HCERES, un temps fragilisé par des décisions hasardeuses. Le rapport ne fait plus aucune référence à la collégialité, à l'évaluation bienveillante portée notamment par les instances du Comité national de la recherche scientifique et les commissions spécialisées qui ne sont même plus citées, contrairement à ce qui relève de leurs missions. Tout, ou presque, devra être évalué par le HCERES, avec « **des conséquences visibles sur le plan budgétaire** », notamment si les objectifs de performance consignés dans le COMP (ah voilà à quoi ça sert) ne sont pas atteints ! L'évaluation selon les règles de la science ouverte et selon la déclaration de San Francisco (DORA), dont les principes sont pourtant endossés officiellement par les ONR et les universités françaises, ne sera pas appliquée : l'évaluation quantitative et bureaucratique se poursuivra et s'accroîtra même. Si les signatures n'engagent pas, la crédibilité des signataires est engagée.

Après plus de vingt ans de réformes managériales et libérales délétères, réalisées au seul nom de l'amélioration de la compétitivité de « l'entreprise France », le rapport Gillet enfonce le clou : aucune remise en cause des orientations qui nous ont fait tant de mal. On ne change pas une politique qui perd ! Après tout, tout cela n'est peut-être pas perdu pour tout le monde, tant l'intérêt capitaliste s'oppose au développement de toutes et tous et à celui du bien commun.

**LE SNTRS-CGT DÉNONCE  
LES PROPOSITIONS DE LA  
MISSION GILLET ET METTRA  
TOUT EN OEUVRE POUR S'Y  
OPPOSER.**

## Le SNTRS-CGT revendique :

- la réalisation d'une évaluation en profondeur des réformes faites pendant les 20 dernières années au lieu de continuer tête baissée toujours dans le même sens ;
- le retour aux budgets récurrents des laboratoires ;
- le retour aux prérogatives pleines et entières du Comité national (et de ses équivalents dans les autres organismes) en terme d'évaluation collégiale de la recherche scientifique ;
- la titularisation de tous les précaires sur poste pérenne ;
- aucun recrutement de CDI de mission et de chaire de professeur junior (contrat contraire au statut de fonctionnaire) ;
- en contrepartie, la création de postes de fonctionnaire pour couvrir tous les besoins de la recherche et tous les métiers ;
- la suppression pure et simple de l'ANR ;
- un recours modéré aux appels à projet pour des recherches dont la nature, la dimension le justifient vraiment ; le financement sur projet doit compléter le récurrent et non le remplacer comme c'est le cas aujourd'hui.



TH EN AS ASSEZ DE  
LA PRÉCARITÉ !  
TU VEUX FAIRE  
VALOIR TES DROITS !

ALORS, SYNDIQUE-TOI !  
À LA CGT, IL Y A UNE PLACE  
POUR CHACUNE ET CHACUN.

UNIS,  
ON EST PLUS FORTS !

## J'ADHÈRE AU SNTRS-CGT

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Laboratoire : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Bulletin à retourner au :  
**SNTRS-CGT**  
Campus CNRS de Villejuif  
7, rue Guy Môquet, Bât H ; 94800 VILLEJUIF  
Tel : 01.49.58.35.85 ; sntrs-cgt@cnrs.fr

